

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 54
de M. et Mme Bernhard Altermatt (DC/vl) et Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR)
demandant de travailler urgemment à une stratégie d'action pour l'indispensable
élargissement du périmètre d'agglomération ("Nouvelle Agglo")**

En séance du 31 octobre 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 54 de M. et Mme B. Altermatt et E. Schneuwly-Aschwanden lui demandant de travailler urgemment à une stratégie d'action pour l'indispensable élargissement du périmètre d'agglomération ("Nouvelle Agglo").

Résumé du postulat

L'Agglomération de Fribourg est le principal partenaire et interlocuteur de la Confédération au sujet des projets d'agglomération (Mobilité et Trafic). Les auteurs du postulat constatent qu'une part très restreinte du budget alloué aux projets d'agglomération de première et deuxième génération (PA1 et PA2) revient au Canton de Fribourg (30 millions, sur un total de subventions fédérales de 3,2 milliards de francs). Ils craignent que cette part diminue encore avec le projet de fusion du Grand Fribourg qui, selon eux, mettrait en péril l'agglomération et les perspectives d'obtenir des subventions fédérales dans le cadre des futurs projets d'agglomération. Les auteurs sont d'avis qu'une "Nouvelle Agglo" doit voir le jour, comprenant la ville-centre fusionnée mais également élargie à d'autres communes (en se rapprochant du périmètre statistique de l'agglomération fribourgeoise avec ses 42 communes). La "Nouvelle Agglo" devrait supplanter l'Agglo sans qu'une interruption ne vienne péjorer la politique fédérale de soutien aux infrastructures de mobilité dans les agglomérations.

Les auteurs du postulat attendent du Conseil communal une réponse aux questions suivantes:

- 1) Dans quels comités et organes le Conseil communal de Fribourg et/ou ses membres individuels entend-il soutenir l'expansion de l'agglomération, afin que Fribourg continue d'avoir une place en tant que partenaire de la Confédération dans la politique d'agglomération et que Fribourg puisse bénéficier à l'avenir de subventions fédérales plus efficacement et mieux qu'auparavant?
- 2) Comment (avec quelle forme et quel contenu des interventions), selon quel calendrier et en mobilisant quelles ressources et quels partenaires ont-ils l'intention de le faire?

Le Conseil communal relève tout d'abord que les auteurs du postulat présentent une image incomplète, malheureusement négative de l'Agglomération et de ses réalisations. Afin de corriger cette vision, il convient de rappeler l'historique de l'Agglomération et les résultats obtenus.

Données chiffrées sur le cofinancement fédéral obtenu

L'Agglomération de Fribourg a débuté ses activités en 2008. Elaboré par la CUTAF, le projet d'agglomération de première génération (PA1) a été déposé le 21 décembre 2007. Ce dernier n'avait pas obtenu de subventionnements fédéraux, sauf en ce qui concerne les projets "dits urgents", parmi lesquels figurait le pont de la Poya. Les fonds fédéraux octroyés à ce titre n'étaient pas négligeables puisqu'ils totalisaient 67,5 millions de francs.

Le PA2 a quant à lui été déposé par l'Agglomération le 28 décembre 2011. La Confédération a évalué positivement ce projet et une somme de 23,24 millions de francs a été affectée aux projets d'infrastructures développés dans l'agglomération. Or, le tableau présenté en annexe du postulat est biaisé dans la mesure où les cofinancements totalisés ne comprennent dans le cas de l'Agglomération de Fribourg qu'un seul projet d'agglomération et non pas deux comme pour la plupart des autres entités présentées. Le tableau ne tient pas compte non plus du financement obtenu pour le Projet Poya au titre de projet urgent à réaliser dans les agglomérations. Quant à la ventilation entre macro-régions, elle est éminemment contestable puisque le canton de Fribourg est présenté seul alors que les autres cantons sont pour la plupart regroupés en région.

Depuis le dépôt du postulat n° 54, la situation a par ailleurs évolué puisque l'Agglomération de Fribourg a déposé un projet d'agglomération de troisième génération (PA3) le 31 décembre 2016. La Confédération a également évalué positivement ce projet et une somme de 37,59 millions a été affectée aux projets d'infrastructures y relatifs. En tenant compte de ces informations, le total des montants de cofinancement fédéral obtenu est de 128,3 millions de francs, ce qui correspond à un montant par habitant de 1'101 francs. Le classement déterminant se présente dès lors comme suit:

Totaux PA + mesures urgentes

	Total subvention nement maximal	Total subvention nement par habitant
Solothurn	164.0	2'086
Lausanne-Morges	665.6	1'863
Bern	649.5	1'778
Langenthal	23.0	1'502
Zug	167.4	1'447
Genève (franco-valdo-genevois / Grand Genève)	793.9	1'440
Frauenfeld	41.8	1'349
St.Gallen	283.1	1'315
Luzern	247.0	1'135
Fribourg	128.3	1'101
Brig-Visp	36.5	999
Basel	485.7	946
Burgdorf	28.0	945
Sion	61.5	930
Winterthur	130.4	877
Schaffhausen	58.4	845
Baden-Brugg (Aargau-Ost)	150.9	835
Wil	60.8	824
Chiasso-Mendrisio (Mendrisiotto)	40.6	787
Yverdon-les Bains	28.0	783
Buchs (Werdenberg-Liechtenstein)	18.1	755
Wetzikon-Pfäffikon (Zürcher Oberland)	41.1	753
Rapperswil-Jona / Rüti (Obersee)	69.8	723
Bulle	21.2	698
Zürich	854.9	683
Thun	58.4	601
Aarau (Aareland)	119.1	571
Interlaken	12.6	537
Bellinzona	27.9	529
Delémont	10.9	522
Monthey-Aigle	20.0	478
Schwyz	12.6	471
RUN (Réseau urbain neuchâtelois)	60.6	465
Locarno	28.6	455
Kreuzlingen	13.9	446
Lugano	58.5	410
Biel/Bienne	33.7	308
Chur	22.0	303
Stans (Nidwalden)	3.6	115
Heerbrugg (Rheintal)	0.0	0
Vevey-Montreux (Rivelac)	0.0	0
Davos	0.0	0
Martigny	0.0	0

Compte tenu de ces éléments, les résultats obtenus par l'Agglomération de Fribourg en ce qui concerne le subventionnement fédéral sont tout à fait dans la moyenne suisse, voire, sur certains aspects, supérieurs. La situation peut donc être qualifiée de bonne et le ton alarmiste déployé dans le postulat est inapproprié. L'enjeu, aujourd'hui, se situe plutôt au niveau de la réalisation des mesures cofinancées qui peinent à être mises en œuvre par les communes dans les délais prescrits. Un intense travail de coordination a été entrepris par l'Agglomération, afin que les communes intègrent les investissements dans leur planification respective.

Problématique institutionnelle

Au niveau institutionnel, il convient de préciser que l'Agglomération effectue pour l'essentiel des tâches d'intérêt régional dont la pertinence demeurera même en cas d'une fusion du Grand Fribourg. Une adaptation correspondante du périmètre d'action et de ses tâches doit donc être envisagée. Une éventuelle extension du périmètre de l'Agglomération doit être réfléchi en termes de cohérence urbanistique et fonctionnelle. Dans ce contexte, le périmètre d'agglomération statistique constitue certes un élément à prendre en compte mais qui doit être pondéré par des considérations politiques. Quelles que soient les options choisies, le cadre légal devra être précisé et adapté à la nouvelle donne, notamment dans le cadre de la Loi sur les agglomérations (LAgg) actuellement en cours de révision. Les travaux en cours permettront aussi d'ouvrir le dialogue avec les autorités cantonales et les autres communes concernées.

Vu ce qui précède, le Conseil communal répond comme suit aux questions soulevées par les auteurs du postulat:

- 1) *Dans quels comités et organes le Conseil communal de Fribourg et/ou ses membres individuels entend-il soutenir l'expansion de l'agglomération, afin que Fribourg continue d'avoir une place en tant que partenaire de la Confédération dans la politique d'agglomération et que Fribourg puisse bénéficier à l'avenir de subventions fédérales plus efficacement et mieux qu'auparavant?*

Les discussions sur l'avenir de l'Agglomération, en lien avec le projet de fusion du Grand Fribourg et indépendamment de ce projet, sont actuellement menées, formellement et informellement, à tous les niveaux – canton, district(s), communes. Le Conseil communal participe activement à ces discussions, notamment au sein des organes du projet de fusion du Grand Fribourg, du Comité de l'Agglomération, de la Conférence régionale du district de la Sarine ainsi que dans le cadre des discussions informelles qui ont lieu avec le Conseiller d'Etat en charge de ce dossier et avec les autres partenaires au niveau cantonal, régional et intercommunal. En l'état, le Conseil communal n'a pas arrêté de position définitive quant à la future configuration de l'Agglomération, étant donné que cette configuration dépendra largement des résultats du projet de fusion du Grand Fribourg et de la volonté des Communes n'en faisant pas encore partie. Dans la mesure où la poursuite des engagements au niveau régional en matière d'aménagement, de mobilité de coordination des zones d'activité et des plans directeurs des énergies reste une priorité politique, le Conseil communal continuera naturellement de s'engager conformément aux orientations stratégiques voulues par la Confédération dans le cadre de son programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA).

- 2) *Comment (avec quelle forme et quel contenu des interventions), selon quel calendrier et en mobilisant quelles ressources et quels partenaires ont-ils l'intention de le faire?*

L'avenir de l'Agglomération se jouera essentiellement au niveau cantonal (révision de la LAgg) au niveau régional (projet de fusion) et au sein des organes de l'Agglomération elle-même. C'est dans ce cadre-là que les représentants du Conseil communal interviendront dans leurs fonctions respectives. Le calendrier sera celui dicté par les organisations des projets précités, le Conseil communal n'ayant pas la maîtrise de ces éléments.

Dans le budget 2019 de l'Agglomération, un montant important est en outre prévu pour une réflexion au sujet de l'avenir de l'Agglomération.

Le postulat n° 54 est ainsi liquidé.